

Développement



Plan d'action **Sécurité urbaine et prévention de la violence**

2023 - 2026

Financé par
Sécurité publique
Canada

Canada 

Avec la participation financière de :

Sécurité publique 
Québec

longueuil 

Table des matières

Mise en contexte	3
Démarche	4
Fondements et démarche évaluative	6
Principes	8
Principaux constats	9
Axes du plan d'action	11
Axe 1 : Bâtir des communautés arrimées, outillées, inclusives et sécuritaires	11
Axe 2 : Assurer un soutien accessible pour les familles	11
Axe 3 : Déployer des stratégies de prévention et d'intervention adaptées pour les jeunes	11
Plan d'action	12
Conclusion	18
Bibliographie	19

Mise en contexte

La Ville de Longueuil reçoit le Fonds pour bâtir des communautés plus sécuritaires (FBCS), représentant un montant de 2 788 565,73 \$ pour la période de 2023 à 2026, dont elle assure la gestion dans le cadre de ses compétences d'agglomération. Le Fonds a été créé en 2022 par le gouvernement du Canada puis versé en partie au Gouvernement du Québec dans le cadre d'une entente visant à soutenir les municipalités et les communautés autochtones dans la réalisation d'initiatives de prévention et de lutte contre la violence, notamment celle liée aux armes à feu et aux gangs. L'objectif est de développer de façon concertée des stratégies locales et communautaires de prévention et d'interventions ciblées permettant d'avoir un impact direct et à long terme sur les facteurs de risque et de protection liés à la violence et à la délinquance dans l'agglomération de Longueuil.

3



Démarche

Considérant le bénéfice de procéder à une lecture exhaustive des enjeux vécus et des réalités du territoire afin d'émettre des recommandations solides et appuyées sur des données probantes quant aux dispositifs de prévention à soutenir, la Ville de Longueuil a mandaté le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) pour l'accompagner dans la réalisation collaborative d'un diagnostic local de sécurité. Le présent rapport, résultat d'une collaboration étroite avec les acteurs et actrices du territoire et de l'implication de jeunes de l'agglomération de Longueuil, permet de rendre compte d'un portrait statistique et qualitatif étoffé.

Tout d'abord, la description statistique s'appuie sur les données fournies par le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) pour les années 2018 à 2022 et met en évidence les faits saillants chez les jeunes âgés de 24 ans et moins concernant les principales infractions en matière de crimes contre la personne et de crimes contre la propriété dans l'agglomération.

Ensuite, le portrait qualitatif résulte de l'implication soutenue d'une soixantaine de partenaires intersectoriels de l'agglomération, soit des représentantes et représentants des milieux municipaux, institutionnels et communautaires, tant sur le terrain qu'au niveau décisionnel. Par l'entremise d'entrevues individuelles et de nombreuses rencontres participatives, les partenaires ont contribué à cette démarche collaborative de recherche-action permettant, entre autres, de cibler les phénomènes émergents et de déterminer les principaux facteurs de risque et de protection sur lesquels agir afin de promouvoir la sécurité et de prévenir la violence chez les jeunes.

Enfin, la présentation qualitative a été bonifiée par l'apport expérientiel d'une soixantaine de jeunes de 9 à 17 ans fréquentant un organisme ou une maison des jeunes dans l'une des villes de l'agglomération de Longueuil. Les jeunes ont été consultés dans le cadre d'une méthode d'écoute structurée, soit par la tenue de cinq groupes de discussion. Ces consultations ont permis, entre autres, de connaître leurs perceptions de sécurité dans les espaces publics qu'ils fréquentent, ainsi que dans leur espace familial, le cyberspace et leurs relations. Les thématiques de la cohabitation sociale, de l'aménagement physique et du sentiment d'appartenance ont été abordées afin de cibler les principaux défis vécus et perçus par ces jeunes, de même que les stratégies utilisées pour gérer leur sentiment de sécurité.

- **Avril à juin 2023** : Entrevues individuelles avec une cinquantaine de partenaires institutionnels, municipaux et communautaires. Participation à cinq Vigie criminalité, espace d'échanges pour les intervenantes et intervenants de terrain de l'agglomération autour des enjeux vécus par les jeunes.
- **Juin 2023** : Activité de diagnostic collaboratif avec une trentaine d'intervenantes et intervenant de terrain de l'agglomération.
- **Octobre 2023** : Premier Rendez-vous sur la sécurité urbaine et la prévention de la violence avec plus d'une trentaine de partenaires intersectoriels. Thématiques abordées : les constats préliminaires, les principaux enjeux et les démarches évaluatives.

- **Novembre 2023** : Quatre groupes de discussion avec des jeunes de 9 à 17 ans dans les maisons des jeunes de Boucherville, Saint-Bruno-de-Montarville, Brossard et Longueuil.
- **Décembre 2023** : Deuxième Rendez-vous sur la sécurité urbaine et la prévention de la violence avec plus d'une trentaine de partenaires intersectoriels. Thématiques abordées : les perceptions des jeunes, les pistes de solution et la cartographie des acquis.
- **Janvier 2024** : Troisième Rendez-vous sur la sécurité urbaine et la prévention de la violence avec plus d'une trentaine de partenaires intersectoriels. Thématiques abordées : le portrait statistique, les recommandations et la réflexion sur la mise en oeuvre de projets concertés.
- **Février 2024** : Groupe de discussion avec des jeunes de 9 à 17 ans, en collaboration avec l'organisme L'Entreclefs de Saint-Lambert.

En plus de bénéficier de l'accompagnement et de l'expertise du Centre internationale pour la prévention de la criminalité dans la réalisation du diagnostic local de sécurité, deux spécialistes soutiennent l'avancement de la démarche pour bâtir des communautés plus sûres. Il s'agit de M^{me} Marie-Pierre Villeneuve, professeure au Département de psychothérapie de l'Université de Sherbrooke et chercheuse du Groupe de recherche et d'intervention sur les adaptations sociales de l'enfance (GRISE), où elle agit à titre d'experte du désistement de la délinquance grave et persistante dans le contexte de passage à la vie adulte; et M. Étienne Blais, professeur à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, chercheur régulier au Centre international de criminologie comparée et porteur de la Chaire de recherche sur la prévention de la violence armée dans la région métropolitaine.



Michèle Cave, photographe @picaboophotographie

Fondements et démarche évaluative

Les preuves scientifiques permettent de dégager les fondements sur lesquels s'appuie la démarche portant sur la sécurité urbaine et la prévention de la violence chez les jeunes.

La démarche d'élaboration du plan d'action s'inscrit dans une approche intégrée et intersectorielle visant à assurer une complémentarité des actions dans un continuum de services présenté comme suit :

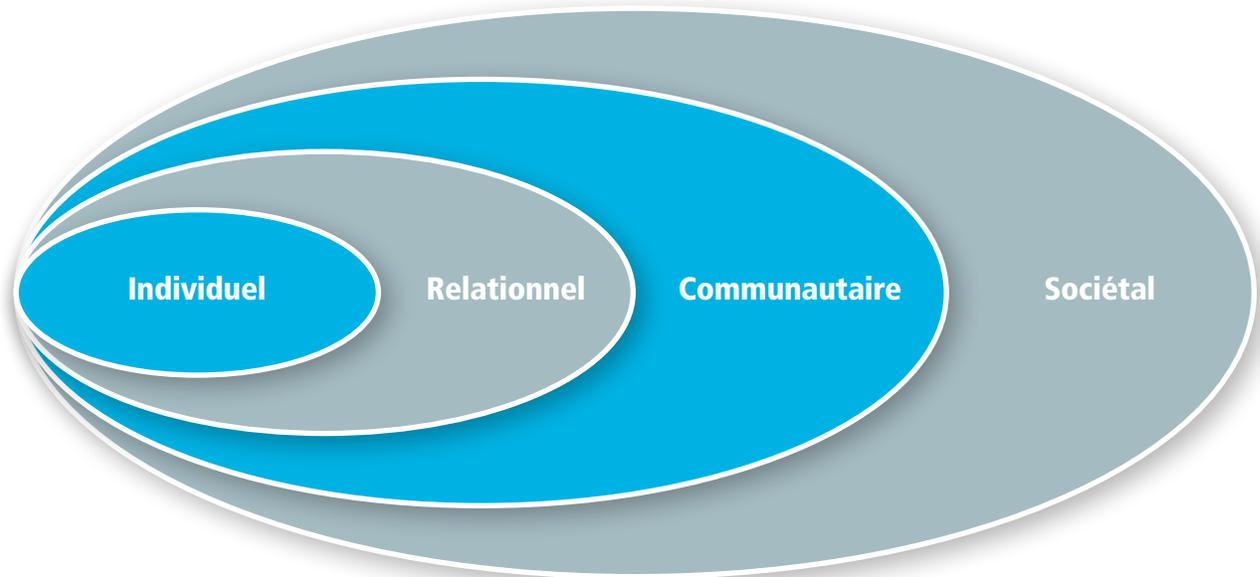


Ce modèle d'organisation couvre la prévention primaire (ou universelle) en ciblant les communautés, les jeunes et leurs familles par des initiatives de sensibilisation et une offre cohérente et accessible d'activités et de services; la prévention secondaire, en rejoignant les jeunes en marge, davantage prédisposés à la victimisation, par des services adaptés; et la prévention tertiaire (ou indiquée), en agissant sur les personnes judiciairisées ou hautement susceptibles de répéter des actes de violence, par une offre de services psychojudiciaires et des mesures alternatives.

Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), la prévention consiste à « agir le plus précocement possible afin de réduire les facteurs de risque associés [...] aux problèmes psychosociaux et leurs conséquences » (Krug et collab., 2002). Cela passe par la mise en œuvre d'activités qui font la promotion des comportements non violents et d'interventions qui réduisent les facteurs de risque ou augmentent les facteurs de protection dans tous les aspects du modèle écologique, avant la manifestation des enjeux (Lafortest et collab., 2018).

Considérant que la violence émane souvent de multiples causes combinées ou de l'interaction complexe entre différents facteurs, la démarche réalisée et le plan d'action qui en découle s'appuient fondamentalement sur le modèle écologique, mettant en évidence les facteurs individuels, relationnels, communautaires et sociétaux (et leur interdépendance) sur lesquels il faut agir simultanément afin de favoriser la prévention de la violence (Runyan, 2003; Tudge et collab., 2022).

L'approche écologique est compatible avec l'approche en santé publique, qui se définit comme « une démarche de maintien et d'amélioration de la santé des populations fondée sur les principes de la justice sociale, des droits de la personne et de l'équité, sur des politiques et des pratiques éclairées par des données probantes et sur la prise en compte des déterminants de la santé sous-jacents » (Association canadienne de santé publique, 2017, p. 4). L'approche en santé publique est également pragmatique puisque les mesures de prévention mises en place sont évaluées et améliorées au besoin (Braga et Weisburd, 2015; Rosenberg, 2021).



Dans le cadre du présent plan d'action, l'évaluation est axée sur les processus, ce qui consiste à collecter des données sur les moyens employés (p. ex. : services, activités) pour atteindre un résultat (Mayne, 2015). De façon plus détaillée, il s'agit de recueillir des données sur les ressources déployées, les activités et les services offerts par les partenaires aux différents usagers, la participation de ces derniers ainsi que les changements observés, tant sur le plan des attitudes que des perceptions, des habiletés et des comportements. L'étude des processus permet ainsi d'établir si le plan d'action a contribué à la prévention de la violence armée et à l'amélioration de la sécurité urbaine, tout en assurant une meilleure compréhension des mécanismes responsables de l'amélioration du bien-être collectif. Par exemple, une fine connaissance des conséquences légales de la violence chez les jeunes, des attitudes saines face à la diversité et l'acquisition d'habiletés en résolution de problèmes sont essentielles à la prévention des comportements violents. De tels changements ne peuvent pas survenir si les moyens (services et ressources) nécessaires ne sont pas mis à la disposition des personnes concernées. Il sera possible d'avancer que le plan d'action a contribué à l'amélioration de la sécurité urbaine et de la prévention de la violence chez les jeunes si : 1) tous les moyens ont été déployés (ou, du moins, des moyens pour prévenir la violence); 2) les groupes cibles (p. ex. : parents, enfants, partenaires) ont bénéficié des services; 3) des changements sont observés dans les attitudes, les habiletés et les comportements des personnes; et 4) la population se sent davantage en sécurité et le taux de crimes violents a diminué (Mayne, 2020).

Dans ce contexte, la sécurité urbaine devrait être comprise comme l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être collectif de manière concrète et perçue en agissant sur l'intersectionnalité des facteurs de risque qui augmentent les vulnérabilités des citoyennes et citoyens, particulièrement celles des jeunes.

Principes

Aux fondements mentionnés précédemment s'ajoutent plusieurs principes qui guident l'orientation des actions, soit :

- **Une équité territoriale :** une attention particulière est portée au respect d'une équité territoriale tenant compte des réalités distinctes de chaque ville en matière d'enjeux de sécurité et des déplacements facilités des jeunes dans l'agglomération. Certaines actions pourraient être spécifiques à une ville, tandis que d'autres pourraient agir parallèlement sur plusieurs villes du territoire.
- **Des partenariats rassembleurs et des projets coconstruits :** Les initiatives menées dans une logique partenariale rassembleuse (inter-villes et/ou avec/entre organismes communautaires, milieux scolaires et institutionnels) et aboutissant sur des projets coconstruits sont encouragées, particulièrement lorsqu'elles favorisent les échanges de pratiques et d'expertises. Il en va de même pour les actions permettant d'agir simultanément sur de multiples objectifs du plan d'action, soit divers facteurs de risque et de protection liés à la violence.
- **L'accessibilité aux services et aux loisirs :** les activités et les initiatives sont accessibles aux familles et aux jeunes, notamment par une analyse des besoins des citoyennes et citoyens, la mise en valeur des services, l'aménagement et l'accès physique, la mobilité, la tarification, la mise à disposition du matériel, les périodes de disponibilité, la formation des prestataires, la qualité de l'expérience vécue et l'évaluation.
- **Une approche ADS+ et inclusive :** reconnaissant l'inégalité expérientielle de la violence commise et subie selon les sexes et autres facteurs d'exclusion (p. ex. : l'âge, la nationalité, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, la religion, le statut d'immigration), les actions soutenues en promotion de la sécurité et en prévention de la violence sont réfléchies dans une analyse différenciée selon les sexes et une considération de l'intersectionnalité des facteurs de vulnérabilité identitaire.
- **Des démarches évaluatives génératrices d'un effet de levier :** une priorité est accordée aux initiatives démontrant un intérêt à se doter d'une démarche évaluative permettant de colliger des données probantes et de mieux comprendre la nature, la portée et les impacts de leurs actions, s'inscrivant ainsi dans une logique de durabilité et de pérennisation.
- **La reconnaissance de l'expertise locale et communautaire :** l'expertise locale et communautaire est reconnue et priorisée (recours aux services d'OBNL et d'organismes du territoire de l'agglomération), à expertise égale et/ou à l'exception de manque de disponibilité des ressources.

Principaux constats

Le premier aboutissement de cette démarche collective se veut le diagnostic local de sécurité présentant, sur la base de données qualitatives et quantitatives descriptives, les enjeux reconnus sur les territoires de l'agglomération de Longueuil, dont les suivants :

Il y a un écart considérable entre les villes de l'agglomération en matière de violence vécue et perçue. En effet, les statistiques démontrent un taux de crimes contre la personne deux à trois fois plus élevé à Longueuil que dans les autres villes de l'agglomération. Ces données sont appuyées par les perceptions qu'ont exprimées des partenaires et des jeunes de l'agglomération. L'évaluation du sentiment de sécurité des 49 jeunes de 9 à 17 ans consultés s'étend de 2,33/10 à 8,9/10, selon les villes. Chez les actrices et acteurs de l'agglomération, les résultats vont dans le même sens, l'évaluation du sentiment de sécurité variant de 4,5/10 à 9,5/10. Les notes les plus basses sont associées à la ville de Longueuil et les plus élevées, aux villes de Saint-Lambert et de Saint-Bruno-de-Montarville.

Une tendance à la baisse des crimes contre la propriété commis par des auteurs présumés de 24 ans et moins a été observée dans l'agglomération de Longueuil de 2018 à 2022. Toutefois, il y a eu une légère hausse entre 2020 et 2022. Les infractions contre la propriété les plus nombreuses, malgré leur diminution entre 2018 et 2022, restent les vols à l'étalage de 5000 \$ ou moins.

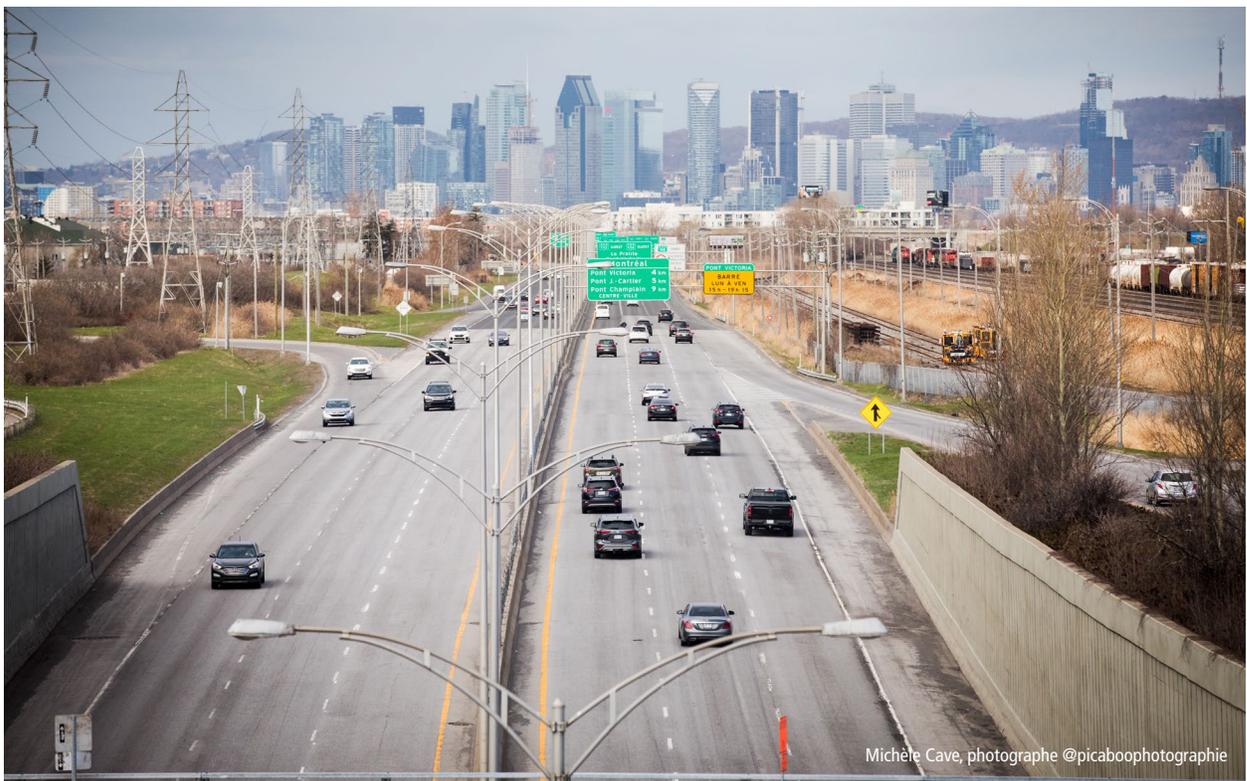
Une tendance à la hausse du nombre de crimes contre la personne commis par des auteurs présumés de 24 ans et moins a été constatée dans l'agglomération de Longueuil entre 2018 et 2022. Les voies de fait de niveau 1 sont particulièrement nombreuses, suivies des actes de menaces, des agressions armées et des agressions sexuelles. Ces violences surviennent principalement aux alentours des écoles secondaires : 1/3 dans les espaces privés, et 2/3 dans les espaces publics ouverts ou fermés, dont les milieux scolaires.

Les auteurs présumés de crimes envers les victimes de 0 à 11 ans sont dans 65 % des cas un parent et/ou tuteur, suivi d'un membre de la famille immédiate. Chez les victimes de 12 à 17 ans, les auteurs sont surtout des connaissances dans les espaces publics ou un parent et/ou tuteur dans les espaces privés. Les hommes de 18 à 24 ans sont plus souvent victimes d'étrangers, et les femmes de 18 à 24 ans, d'un conjoint ou d'un ex-conjoint. Ces affaires surviennent majoritairement dans des unités d'habitation.

Selon les partenaires rencontrés, certains lieux et espaces, par leur aménagement, présentent de nombreux facteurs de risque contribuant à exacerber le sentiment de peur et les comportements préoccupants, notamment les bagarres et les agressions physiques, la possession et l'utilisation d'armes, la consommation et le trafic de drogue, les comportements racistes et homophobes et les violences à caractère sexuel.

Des défis organisationnels majeurs liés à la création de milieux sécuritaires et d'un filet de sécurité autour des jeunes ont été soulevés par les partenaires. Parmi les enjeux identifiés : le manque d'arrimages et de mécanismes de communication, la méconnaissance des ressources disponibles, l'accessibilité aux activités et aux services pour les citoyennes et citoyens et la variation des budgets compliquant la pérennisation des initiatives.

À partir de ces constats s'inscrivant dans différents aspects du modèle écologique, des recommandations structurantes visant à créer des environnements sûrs, inclusifs, résilients et dynamiques pour les jeunes et leurs familles ont été émises, et soutiennent les axes et les objectifs du présent plan d'action.



Michèle Cave, photographe @picaboophotographie

Axes du plan d'action

Le plan d'action a été élaboré en gardant le cap sur un élément fondamental : la contribution assidue des actrices et acteurs intersectoriels de la communauté s'avère nécessaire à l'amélioration et au maintien de la sécurité réelle et perçue des citoyennes et citoyens, particulièrement celle des jeunes. Ainsi, diverses parties prenantes agiront conjointement pour atteindre les résultats escomptés.

En outre, considérant que l'approche intégrée et écosystémique est au cœur de la démarche en sécurité urbaine, les objectifs ciblés convergent et renforcent mutuellement ceux des autres politiques et plans d'action municipaux afin que nous puissions agir de manière soutenue et cohérente, notamment : le Plan d'action jeunesse, la Politique familiale, la Charte pour la protection de l'enfant, le Plan d'action pour contrer le racisme et la discrimination et favoriser l'inclusion, le Plan d'action en immigration, le Plan d'action de l'entente en réussite éducative le Mécanisme permanent de coordination partenariale des enjeux sociaux dans une perspective de sécurité civile et le Plan d'action de lutte à l'itinérance.

La détermination des principaux axes d'intervention sous-tend la même approche écosystémique visant simultanément les facteurs sociétaux et communautaires, les facteurs relationnels – en agissant auprès des familles et des pairs – ainsi que les facteurs individuels.

AXE 1 : Bâtir des communautés arrimées, outillées, inclusives et sécuritaires

La pérennisation des collaborations entre partenaires intersectoriels et le renforcement de leurs communications sont essentiels pour que nous puissions bâtir des communautés arrimées. Le développement des connaissances et des compétences de même que le partage de données probantes et d'expertises, comme l'évaluation de l'efficacité et des impacts des initiatives préventives, permettent de façonner des milieux mieux outillés. En outre, la conception d'infrastructures innovantes et les initiatives de médiation sociale et de travail de proximité contribuent à rendre les espaces publics plus sécuritaires et inclusifs.

AXE 2 : Assurer un soutien accessible pour les familles

L'amélioration des connaissances, des habiletés et de la résilience parentales, le renforcement des liens familiaux et l'accès à des activités et à des services pour les familles sont des éléments essentiels à la construction de communautés plus sûres. Considérant que le milieu familial est souvent le premier lieu de construction identitaire et source de nombreux facteurs de risque chez les jeunes (exposition à la violence familiale, faible niveau d'autorité parentale, etc.), les actions auprès des familles sont prioritaires en matière de prévention de la violence.

AXE 3 : Déployer des stratégies de prévention et d'intervention adaptées pour les jeunes

La bonification des programmes de sensibilisation prévoyant des espaces d'expression sécuritaires et des ateliers ludiques continus est fondamentale, car cela outille les jeunes pour reconnaître et adopter des comportements sains. De plus, le développement d'un engagement communautaire promouvant le sentiment d'appartenance et l'offre d'activités sportives et culturelles et de services adaptés accessibles se veut un vecteur de motivation. En effet, cela incite les jeunes à pratiquer des activités plus constructives et sécuritaires, pour eux et pour les communautés. Enfin, les stratégies ciblées agissent sur différents aspects du modèle d'organisation, créant un filet de sécurité autour des jeunes.

Plan d'action

* À noter que certaines actions répondent à plus d'un objectif. Celles-ci sont indiquées par un astérisque suivi du numéro de l'action préalablement présentée.

AXE 1 : Bâtir des communautés arrimées, outillées, inclusives et sécuritaires

Objectif général 1 - Consolider des collaborations soutenues et pérennes entre les actrices et acteurs intersectoriels de l'agglomération

Objectif	Actions	Échéancier		
		2024	2025	2026
1. Favoriser la progression des arrimages intersectoriels à un niveau stratégique autour de la sécurité urbaine et du bien-être collectif.	1 Poursuivre les démarches du système partenarial sur les enjeux sociaux en contexte de sécurité civile.	◆	◆	◆
	2 Mettre en place un comité de travail participatif sur la sécurité urbaine favorisant un aménagement inclusif du territoire.	◆		
	3 Assurer une veille et un transfert des informations stratégiques sur la sécurité urbaine entre les directions de la Ville.	◆	◆	◆
	4 Rédiger, en collaboration avec le SPAL, une synthèse analytique du diagnostic local de sécurité pour une utilisation stratégique.	◆		
2. Renforcer la communication et les collaborations entre les acteurs et actrices de l'agglomération, notamment entre les écoles et la communauté.	5 Recenser les services et les guides de ressources existants afin de broser un portrait exhaustif et d'éviter les doublons.	◆		
	6 Regrouper les informations recueillies en un seul outil de référence dynamique et partagé.		◆	
	7 Soutenir le partage d'informations via les concertations et les groupes de travail.	◆	◆	◆
	8 Valoriser les initiatives promouvant les collaborations entre l'école et la communauté tel que les intervenantes et intervenants communautaire scolaire (ICS).	◆	◆	◆
	9 Faciliter les collaborations entre les équipes du SPAL et les initiatives de travail de proximité dans une optique de prévention.	◆	◆	◆

AXE 1 : Bâtir des communautés arrimées, outillées, inclusives et sécuritaires

Objectif général 2 – Renforcer les capacités des milieux

Objectif	Actions	Échéancier		
		2024	2025	2026
1. Développer les connaissances et les compétences des communautés en matière de sécurité et de prévention de la violence : les lois et les conséquences légales, l'intervention dans le cyberspace, les violences à caractère sexuel, la maltraitance et les violences intrafamiliales, les pratiques d'intervention inclusives, l'approche sensible aux traumatismes, etc.	10 Offrir des formations régulières, des webinaires et des possibilités d'accompagnement clinique aux actrices et acteurs de la communauté.	◆	◆	◆
	11 Tenir un événement annuel sur la sécurité urbaine et la prévention de la violence.	◆	◆	◆
	12 Favoriser la compréhension et l'utilisation de dispositifs préventifs et de mesures alternatives et extrajudiciaires par les équipes du SPAL.	◆	◆	◆
2. Évaluer l'efficacité et les impacts des initiatives d'intervention et de prévention.	13 Soutenir les partenaires dans leurs démarches évaluatives.	◆	◆	◆
	14 Développer collectivement des indicateurs et des stratégies d'évaluation.	◆	◆	◆
3. Faciliter l'accès et le partage de données probantes sur la sécurité et le bien-être collectif.	15 Recenser les données accessibles et les outils existants.	◆		
	16 Concrétiser des ententes de partage de données interpartenariales.	◆	◆	

13



Michèle Cave, photographe @picaboophotographie

Plan d'action

AXE 1 : Bâtir des communautés arrimées, outillées, inclusives et sécuritaires

Objectif général 3 - Rendre les espaces publics plus sûrs et inclusifs

Objectif	Actions	Échéancier		
		2024	2025	2026
1. Contribuer à la conception d'infrastructures innovantes et sécuritaires pour toutes et tous.	*2 Mettre en place un comité de travail participatif sur la sécurité urbaine favorisant un aménagement inclusif du territoire.	◆		
	17 Bonifier les guides pour la tenue de marches exploratoires avec des éléments portant sur la sécurité.	◆		
2. Favoriser le sentiment de sécurité, le vivre-ensemble et la bienveillance dans les espaces publics.	18 Sensibiliser les citoyennes et citoyens par la médiation sociale.	◆	◆	◆
	19 Favoriser la présence et l'accessibilité de partenaires clés dans les espaces publics présentant des enjeux.	◆	◆	◆
	20 Faciliter la tenue d'événements favorisant les échanges conviviaux entre les citoyennes et citoyens.	◆	◆	◆

AXE 2 : Assurer un soutien accessible pour les familles

Objectif général 1 - Contribuer à la sécurité et au bien-être des familles et des enfants par une offre d'activités et de services adaptés, complémentaires et accessibles

Objectif	Actions	Échéancier		
		2024	2025	2026
1. Assurer l'accessibilité aux activités de loisirs et aux services communautaires pour les familles, dont celles issues de l'immigration.	21 Utiliser des outils de communication et de diffusion diversifiés.	◆	◆	◆
	22 Offrir un accompagnement de proximité aux parents.	◆	◆	◆
2. Susciter le renforcement des liens familiaux.	23 Présenter une programmation variée d'activités familiales.	◆	◆	◆
	24 Proposer des projets concertés pour les parents et leurs enfants.	◆	◆	◆

AXE 2 : Assurer un soutien accessible pour les familles

Objectif général 2 – Permettre le développement de connaissances, de compétences et de la résilience chez les parents

Objectif	Actions	Échéancier		
		2024	2025	2026
1. Valoriser et soutenir le renforcement des habiletés et des compétences parentales.	*22 Offrir un accompagnement de proximité aux parents.	◆	◆	◆
	25 Rendre accessibles des espaces d'échanges sécuritaires.	◆	◆	◆
	*24 Proposer des projets concertés pour les parents et leurs enfants.	◆	◆	◆
2. Renforcer les connaissances des familles quant à la négligence envers les enfants, aux enjeux des adolescentes et adolescents et aux conséquences légales des violences chez les jeunes.	26 Offrir des formations régulières et accessibles aux parents.	◆	◆	◆

15



Michèle Cave, photographe @picaboophotographie

Plan d'action

AXE 3 : Déployer des stratégies de prévention et d'intervention adaptées pour les jeunes

Objectif général 1 - Bonifier les programmes de sensibilisation et d'éducation adressés aux jeunes

Objectif	Actions	Échéancier		
		2024	2025	2026
1. Sensibiliser les jeunes à divers enjeux qui les touchent : intimidation, racisme, homophobie, violences à caractère sexuel, affiliation aux gangs, voies de fait, cyberviolences, etc.	27 Tenir des ateliers ludiques, dynamiques et continus dans les milieux fréquentés par les jeunes.	◆	◆	◆
	28 Animer des espaces d'expression sécuritaires.	◆	◆	◆
2. Informer les jeunes sur les droits et les conséquences légales des actes délinquants.	*27 Tenir des ateliers ludiques, dynamiques et continus dans les milieux fréquentés par les jeunes.	◆	◆	◆
	*28 Animer des espaces d'expression sécuritaires.	◆	◆	◆
3. Renforcer les habiletés personnelles et socioémotionnelles des enfants et des adolescentes et adolescents : gérer ses émotions, mieux communiquer, entretenir des relations positives, prendre des décisions responsables, etc.	*27 Tenir des ateliers ludiques, dynamiques et continus dans les milieux fréquentés par les jeunes.	◆	◆	◆
	*28 Animer des espaces d'expression sécuritaires.	◆	◆	◆
	29 Offrir des activités de médiation culturelle et sportive.	◆	◆	◆
4. Promouvoir des comportements inclusifs et une meilleure représentativité des minorités.	30 Diffuser et valoriser des modèles positifs et diversifiés dans les milieux de vie des jeunes.	◆	◆	◆

AXE 3 : Déployer des stratégies de prévention et d'intervention adaptées pour les jeunes

Objectif général 2 - Susciter un engagement communautaire actif chez les jeunes

Objectif	Actions	Échéancier		
		2024	2025	2026
1. Développer l'engagement et le sentiment d'appartenance des jeunes à leur ville et à leurs milieux de vie.	31 Encourager des projets par et pour les jeunes par la mise en place d'un programme de budget participatif.		◆	◆
	32 Inviter les jeunes à prendre part aux réflexions et aux discussions lors des colloques annuels et d'ateliers ponctuels.	◆	◆	◆

AXE 3 : Déployer des stratégies de prévention et d'intervention adaptées pour les jeunes

Objectif général 3 - S assurer une offre variée d'activités sportives et culturelles et des services adaptés et accessibles pour les jeunes

Objectif	Actions	Échéancier		
		2024	2025	2026
1. Assurer l'accessibilité aux activités de loisirs et aux services communautaires pour les jeunes.	33 Utiliser des moyens de communication diversifiés et adaptés pour joindre les jeunes et leur faire connaître les activités et les services offerts.	◆	◆	◆
	34 Adapter les horaires aux besoins des clientèles.	◆	◆	◆
	35 Rendre disponibles des installations et du matériel.	◆	◆	◆
2. Encourager les initiatives permettant de joindre les jeunes en marge dans les espaces publics qu'ils fréquentent.	36 Assurer l'accessibilité aux initiatives de travail de proximité dans les milieux fréquentés par les jeunes.	◆	◆	◆
	37 Planifier des services mobiles ou hors les murs.	◆	◆	◆
	38 Assurer le soutien des jeunes à risque par les actions du programme Groupe Contact.	◆	◆	◆
3. Assurer des interventions ciblées visant la réinsertion sociale des jeunes.	39 Soutenir des initiatives concertées de déjudiciarisation et de réinsertion sociale.	◆	◆	◆
	40 Définir collectivement un processus de sortie des milieux criminalisés.	◆	◆	◆

Conclusion

Par ce premier **Plan d'action sur la sécurité urbaine et la prévention de la violence**, la Ville de Longueuil – dans ses compétences d'agglomération – reconnaît la nécessité d'agir en amont, de manière concertée et cohérente, afin de promouvoir la sécurité réelle et perçue des citoyennes et citoyens, de prévenir la violence commise et subie par les jeunes et, ultimement, d'améliorer le bien-être collectif de toutes et tous.

La Ville de Longueuil remercie sincèrement les expertes et experts ainsi que les nombreux partenaires municipaux, institutionnels et communautaires impliqués dans cette démarche collaborative rigoureuse. Elle tient à souligner leur engagement soutenu et leurs riches apports de connaissances et d'expertises, lesquels ont permis la mise en exergue d'objectifs concertés, écosystémiques et structurants.



Michèle Cave, photographe @picaboophotographie

Bibliographie

Association canadienne de santé publique. (2017). *La santé publique : Un cadre conceptuel (2^e édition)*. Association canadienne de santé publique.

BRAGA, A. A., et D. L. WEISBURD. (2015). *Focused Deterrence and the Prevention of Violent Gun Injuries : Practice, Theoretical Principles, and Scientific Evidence*.

KRUG, E. G. (Ed.). (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. World Health Organization.

LAFORREST, J et collab. (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*.

MAYNE, J. (2015). « Useful Theory of Change Models », *Canadian Journal of Program Evaluation*, 30(2).

MAYNE, J. (2020). « Contribution Analysis and the Long-Term Perspective: Challenges and Opportunities », *Long Term Perspectives in Evaluation*, p. 46-68.

ROSENBERG, M. (2021). « Considerations For Developing an Agenda for Gun Violence Prevention Research », *Annual Review of Public Health*, 42, p. 23-41.

RUNYAN, C. W. (1998). « Using the Haddon Matrix: Introducing the Third Dimension », *Injury Prevention*, 21(2), p. 126-130.

RUNYAN, C. W. (2003). « Introduction: Back to the Future—Revisiting Haddon’s Conceptualization of Injury Epidemiology and Prevention », *Epidemiologic Reviews*, 25(1), p. 60-64.

TUDGE, J. R., E. A. MERÇON-VARGAS et A. PAYIR. (2022). « Urie Bronfenbrenner’s Bioecological Theory: Its Development, Core Concepts, and Critical Issues », *Sourcebook of Family Theories and Methodologies: A Dynamic Approach*, Cham: Springer International Publishing, p. 235-254.



Développement

so**c**i**a**l

longueuil